DOSSIER D'INFORMATION

DOSSIER À CONSERVER PAR LA FAMILLE

Mairie de CHÂTEAUBERNARD - 2, rue de la COMMANDERIE - 16100 CHÂTEAUBERNARD - ☎ : 05. 45. 32. 32. 51. – 🖷 : 05. 45. 32. 32. 54. - 💻 : www.ville-chateaubernard.fr / n.martin@mairie-chateaubernard.fr

Ce dossier d'information doit vous permettre :

- De prendre connaissance des services liés à la scolarisation et aux activités annexes proposées par la ville de CHÂTEAUBERNARD.
- De vous aider à compléter le dossier unique d'inscription ci-joint.

Sommaire

1. Informations générales.
2. Inscription à l'école.
3. Fonctionnement du service de la restauration scolaire.
4. Fonctionnement du service de l'accueil du matin et du soir.
5. Fonctionnement du centre de loisirs.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

	7h30 – 8h30	8h30 – 12h00	12h00 – 13h30	13h30 – 16h00	16h00 – 18h30
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	**Accueil**	**Enseignement**	**pause méridienne**	**Enseignement**	**Garderie**
	1h00	**3h30**	**1h30**	**2h30**	**2h30**

Associations des parents d'élèves.

Association	Président(e)	Adresse	Téléphone
APE des PIERRIÈRES	Madame Dorothée HALLER	École Pablo PICASSO 12, rue de la COMMANDERIE	06. 18. 26. 48. 11.
APE de la COMBE DES DAMES	Madame Amandine PERDRIAUD-KHOULOU	École Jules VALLÈS 27, rue des QUILLETTES	06. 50. 59. 76. 19.

Médecin scolaire.

CENTRE MÉDICO SCOLAIRE : 3, rue Anatole FRANCE - 16100 COGNAC. ☎ 1 : 05. 45. 36. 99. 60. - ☎ 2 : 05. 45. 82. 09. 37.

Inspection départementale - Circonscription de COGNAC.

11, rue de PONS - 16108 COGNAC. Inspectrice : Madame Yveline LASFARGUES. ☎ : 05. 16. 52. 69. 12. 💻 : ce.cognac@ac-poitiers.fr

Facturation et paiement.

Le paiement des repas, de l'accueil du matin et du soir intervient suite à la réception d'une facture globale, émise tous les mois par la ville de CHÂTEAUBERNARD.
Le paiement se fait :

- Auprès de la trésorerie municipale (en numéraire, par mandat ou virement, par chèque bancaire ou postal,
- En ligne sur le site internet de la ville de CHÂTEAUBERNARD => 💻 : www.ville-chateaubernard.fr → page d'accueil / rubrique services / Tipi),
- Paiement de proximité (en espèces ou carte bancaire) auprès d'un buraliste agréé de votre choix affichant le logo «paiement de proximité».
- Centre des finances publiques de COGNAC - Trésorerie municipale de COGNAC - 11, rue de PONS - CS 30253 - 16112 COGNAC CEDEX.

Toute modification d'état-civil et/ou d'adresse ayant une incidence sur les factures de restauration scolaire et/ou de garderie périscolaire devra être transmise sans délai et obligatoirement au service financier de la mairie : **finances@mairie-chateaubernard.fr**

INSCRIPTION À L'ÉCOLE.

Liste des écoles

École maternelle Le Petit Prince 24, rue des PIERRIÈRES ☎ : 05. 45. 32. 52. 39. Directrice : Amélie DÉCHAMPS 💻 : ce.0161086u@ac-poitiers.fr	**École maternelle de la Combe Des Dames** 23 A, avenue de BARBEZIEUX ☎ : 05. 45. 82. 17. 27. Directrice : Éloïse LETIEC 💻 : ce.0160716s@ac-poitiers.fr
École primaire Pablo PICASSO 12, rue de la COMMANDERIE ☎ : 05. 45. 32. 19. 74. Directrice : Émilie DEAK 💻 : ce.0160773d@ac-poitiers.fr	**École primaire Jules VALLÈS** 27, rue des QUILLETTES ☎ : 05. 45. 82. 14. 52. Directeur : Jérôme LESCANNE 💻 : ce.0160696v@ac-poitiers.fr

L'inscription scolaire est obligatoire pour :

1. Une première admission à l'école maternelle ***(enfant de trois ans au 31 décembre de l'année d'inscription)***, sous certaines conditions (propreté acquise, niveau de langage et dans la limite des places disponibles, un enfant de plus de deux ans peut-être également admis en maternelle).
2. Un enfant rentrant à l'école élémentaire (cours préparatoire)
3. Une admission d'un enfant déjà scolarisé mais provenant d'une autre école.

L'inscription se fait en deux étapes

L'enfant ne pourra être accepté seulement si les étapes suivantes sont respectées.

1. Une inscription administrative

- Pour l'année 2022-2023, l'inscription se fera à compter du 21 mars 2022 auprès du service des affaires scolaires de la mairie, ***par mail de préférence*** (n.martin@mairie-chateaubernard.fr).
- L'inscription se fait en envoyant le dossier dûment complété et signé avec les pièces justificatives demandées. ***Aucun dossier incomplet ne sera traité***.
- A l'issue de l'inscription, un certificat d'inscription, indiquant l'école où l'enfant est affecté, est délivré par la mairie.

2. Une admission pédagogique à l'école

- La famille doit prendre rendez-vous auprès de la direction de l'école.

Sont prioritaires : les enfants dont la scolarité est obligatoire

1. Les enfants de la commune de trois ans et plus (trois ans au 31 décembre de l'année d'inscription)
2. Les enfants hors communes ayant un frère ou une sœur déjà inscrit dans un des établissements scolaires de la commune **(dérogation exceptionnelle et transitoire).**
3. *Pour les autres enfants, dont les familles ne sont pas domiciliées à CHÂTEAUBERNARD, ayant une nourrice dans la commune, ayant des grands-parents (qui emmènent et récupèrent les enfants à l'école) domiciliés dans la commune, dont au moins un des deux parents travaille dans la commune, ils ne seront admis qu'en fonction de la participation financière de la commune de résidence aux frais de scolarité (barème préfectoral) et en fonction des places disponibles après avis de la commission scolaire que se réunit en juin.*

Pour les enfants dont la scolarité n'est pas obligatoire

1. Les enfants de la commune, de moins de trois ans (nés entre janvier et mai de l'année suivante de la rentrée), pour lesquels la scolarité n'est pas obligatoire, ne seront admis qu'en fonction des places disponibles et après avis de la commission qui se réunit en juin et sous réserve de certaines conditions (propreté acquise, niveau de langage, etc. …).
2. Les autres enfants de moins de trois ans dont les familles ne sont pas domiciliées à Châteaubernard, en fonction de la participation financière de la commune de résidence aux frais de scolarité (barème préfectoral) et en fonction des places disponibles.

Un fruit pour la récré

La ville de CHÂTEAUBERNARD participe au programme de la communauté européenne de distribution de fruits à l'école. Ainsi chaque jour, il est proposé aux enfants une pomme à la récréation du matin.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

La ville propose un service de restauration dans les écoles et dans les centres de loisirs. Une attention particulière est apportée à l'équilibre des menus et à la qualité des repas. Les restaurants sont encadrés par du personnel municipal (animateurs des accueils de loisirs, ATSEM, agents des écoles). Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment entre 12h00 et 13h30. Les repas sont préparés par la cuisine centrale en liaison chaude. Cuisine centrale - 10, rue de la COMMANDERIE - ☎ : 05. 45. 32. 57. 35. - Société gestionnaire : Restauval Restauration - Chef gérant : Madame Marilyne NEAUD. Tout enfant inscrit dans une école de CHÂTEAUBERNARD peut bénéficier du service de restauration scolaire sans condition. Le service est organisé à partir de 12h00.

La réservation se fait chaque matin à l'école. Tout repas réservé est dû.

Tarifs des repas

Les tarifs sont votés par le conseil municipal pour chaque année civile. ***Tarifs 2022***

Enfants domiciliés à CHÂTEAUBERNARD	2,60 €
Enfants domiciliés hors CHÂTEAUBERNARD	4,60 €

Composition des repas

Les menus sont validés par une commission composée de représentants de l'administration, des services concernés, des parents d'élèves et du prestataire de service et sur les conseils d'une diététicienne. La ville s'est engagée vers une démarche qualité ou le bien-être de l'enfant est encore mieux pris en compte.
Les motivations de la ville sont les suivantes :

- Désir constant d'améliorer l'apport nutritionnel ; enjeu majeur de la politique de santé publique.
- Volonté de favoriser un approvisionnement qui soit garant de produits de qualité et qui préserve l'environnement.

À ce jour 50 % des denrées proposées sont des produits labellisés avec 20 % issus de l'agriculture biologique. 85 % des produits utilisés sont frais, la ville s'engage à développer son approvisionnement auprès de fournisseurs locaux. Régulièrement il est proposé aux enfants des menus à thème. Les menus sont visibles sur le site de la ville www.ville-chateaubernard.fr, dossier vie quotidienne / rubrique enfance et jeunesse / onglet restauration scolaire).

Régime alimentaire

L'inscription au restaurant scolaire de tout enfant présentant des problèmes de santé et/ou d'allergie(s) alimentaire(s) est conditionnée à l'avis obligatoire du médecin scolaire et à la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (P. A. I.). Il appartient à la famille d'instruire le dossier.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Le service d'accueil du matin et du soir est un temps périscolaire qui comprend l'accueil des enfants au sein de chaque école de 7h30 à 8h30 et de 16h00 à 18h30. Il fonctionne chaque jour d'école.

Tarifs

Les tarifs sont votés par le conseil municipal par année civile. *Tarifs 2022 par heure (toute heure commencée est dûe) : Heure du matin (7h30 - 8h30) Châteaubernard : 0,70€ - Hors Châteaubernard : 1,20€ - Heure du soir 1ère période (16h00 - 17h30) Châteaubernard : 1,05€ - Hors Châteaubernard : 1,80€ Heure du soir 2ème période (17h30 - 18h30) Châteaubernard : 0,70€ - Hors Châteaubernard : 1,20€*

Encadrement

L'accueil est assuré par les agents titulaires du B. A. F. A. ou d'une formation équivalente.